

/FE.-

LOI N° 90-003 du 15 Mai 1990

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant remise en vigueur de la Loi
N° 64-28 du 9 Décembre 1964 portant
organisation judiciaire.

LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a délibéré et adopté en
sa séance du 8 Mai 1990.

Le Président de la République promulgue la Loi dont la
teneur suit :

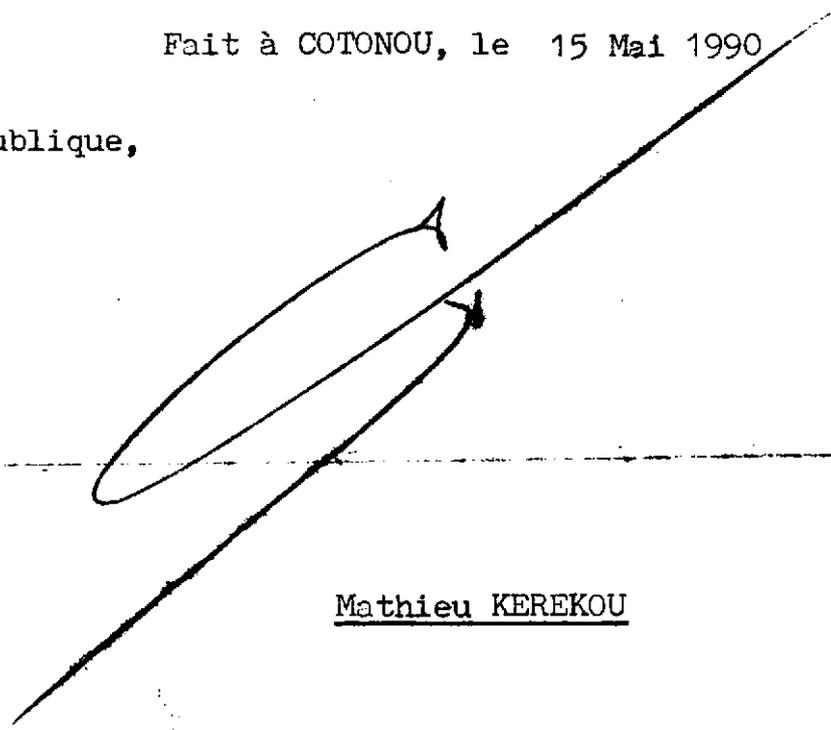
Article 1er.- Les dispositions de la Loi N° 64-28 du 9 Décembre
1964 portant organisation judiciaire sont remises en vigueur.

Article 2.- Le costume d'audience en vigueur avant la promulgation
de la Loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 est rétabli.

Article 3.- La présente Loi qui abroge toutes dispositions antérieure-
res contraires notamment la Loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 et ses
décrets d'application sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 15 Mai 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,



Niépore SOGLO

Le Ministre de la Justice et
de la Législation,



Yves YEHOUESSI

Ampliatiions : PR 4 PM 4 HCR 4 CPC-PPC 2 SGG 4 DTCP-DSDV-DI 5 DPE-
DLC-INSAE 3 IGE et ses sections 3 AUTRES MINISTERES 15 PROVINCES
6 DB-DCF- 2 DCCT 1 GCONB 1 UNB-FASJEP 2 BN- DAN 2 DAAE 4 JORB 1.-